

# FORMATION ÉLUS DE L'INSTITUT PARIS REGION

## RESTAURER ET VALORISER LA NATURE EN VILLE

1 jour

26 septembre 2019

Lieu : L'Institut Paris Region – 15 rue Falguière  
75015 Paris

Comment restaurer et valoriser la nature en ville ?

Cette formation propose aux élus franciliens un panorama des leviers disponibles pour composer la ville avec la nature, aux différentes échelles. Elle présente des démarches et initiatives innovantes pour mettre localement en place des actions concrètes en faveur de la nature en ville.

### OBJECTIFS

Acquérir une compréhension globale et synthétique des enjeux d'une restauration ou d'une valorisation de la nature en ville et identifier des bonnes pratiques pour développer des initiatives aux différentes échelles.

### Compétences visées

À l'issue de la formation, les participants sauront :

- Maîtriser les notions, décrypter les grands enjeux
- Connaître les démarches et outils pour mettre en œuvre une politique et des démarches favorisant la nature en ville
- Identifier les bonnes pratiques et arguments pour sensibiliser, informer et convaincre ses administrés.

### Outils pédagogiques

Exposés et études de cas. Une large place sera donnée aux retours d'expériences et aux échanges.

### Coordinateur de la session

Marc BARRA, écologue, ARB îdF, dépt. de L'Institut Paris Region

et

Nicolas CORNET, écologue, dépt. Environnement Urbain et Rural, L'Institut Paris Region

### Public concerné

Élus des collectivités.

### PROGRAMME

9h00 : Ouverture

• **Fouad AWADA**, directeur général de L'Institut Paris Region

Nature en ville : cadrage

Planification et document d'urbanisme

• **Nicolas CORNET**, écologue, dépt. Environnement Urbain et Rural, L'Institut Paris Region

Gérer écologiquement les espaces de nature en ville

• **Jonathan FLANDIN**, écologue, ARB îdF, dépt. de L'Institut Paris Region

« Renaturer » et gérer les berges

• **Manuel PRUVOST-BOUVATTIER**, ingénieur agronome, dépt. Environnement Urbain et Rural, L'Institut Paris Region

Aménager, bâtir et rénover pour favoriser la biodiversité

• **Marc BARRA**, écologue, ARB îdF, dépt. de L'Institut Paris Region

12h30 : Déjeuner en commun

14h00

Favoriser les agricultures urbaines

• **Laure de BIASI**, agronome, dépt. Environnement Urbain et Rural de L'Institut et **Antoine LAGNEAU**, chargé de mission Agriculture urbaine, ARB îdF, dépt. de L'Institut Paris Region

Retours d'expériences : témoignages

• **Simon BURKOVIC**, Adjoint au Maire d'Arcueil en charge de la Transition écologique, des espaces verts et de la nature en ville

• **Pierre-Luc VACHER**, Responsable du pôle Valorisation de la Nature - Service Jardins et Nature de la ville de Montreuil

17h00 : Fin de la formation

## INSCRIPTION

### Deux possibilités de financement

**Cette formation est prise en charge, selon votre choix :**

- Directement sur le budget 2019 de votre collectivité
- Par votre Droit Individuel à la formation d' élu.

**Bulletin d'inscription ci-joint à remplir et à faire valider par votre collectivité.**

**A retourner par mail : [formations@institutparisregion.fr](mailto:formations@institutparisregion.fr)**

Vous recevrez une convocation confirmant votre inscription.

## MODALITÉS ET TARIFS

### **Si cette formation est prise en charge par votre collectivité**

La formation des élus est un droit reconnu par la loi n° 92-108 du 3 février 1992, il s'agit d'une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales.

L'institut établira une attestation de formation et une facture.

Les frais de déplacement seront pris en charge par votre collectivité sur présentation de justificatifs (cf. décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils).

Le déjeuner et le dossier documentaire sont inclus dans le prix.

### **Si vous souhaitez accéder à votre Droit Individuel à la Formation d' élu**

Tous les élus locaux peuvent solliciter le financement d'une formation auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du DIF – deux mois avant la formation.

**Le tarif de la journée de formation est modulable en fonction de la collectivité qui finance la formation de ses élus.**

- Collectivités au-dessus de 50 000 habitants : 690€
- Collectivités entre 50 000 et 10 000 habitants : 490€
- Collectivités en-dessous de 10 000 habitants : 290€

### **Modalités de remboursement**

L'Institut Paris Region vous accompagnera dans vos démarches.

Contact : [formations@institutparisregion.fr](mailto:formations@institutparisregion.fr), Tél : 01 77 49 77 49

## INFORMATIONS PRATIQUES

Le nombre de participants est limité à 15 pour faciliter les échanges d'expériences.

Consultez notre programme de formations sur le site internet de L'Institut : [www.iau-idf.fr](http://www.iau-idf.fr)

### **CONTACT**

Brigitte GUIGOU,  
chargée de mission formation à L'Institut Paris Region

[formations@institutparisregion.fr](mailto:formations@institutparisregion.fr)

Tél : 01 77 49 77 49



# FORMATION ÉLUS DE L'INSTITUT PARIS REGION

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Valant convention de formation

Prise en charge par la collectivité ou par le DIF Élus

A renvoyer par mail à [formations@institutparisregion.fr](mailto:formations@institutparisregion.fr) avant le 16 septembre 2019

NOM*	
Prénom*	
Profession*	
Élu(e) de la collectivité de*	
Fonction ou délégation*	
Téléphone*	
Mail*	

*\*Toutes les rubriques doivent être complétées obligatoirement*

S'inscrit à la journée de formation :

Intitulé : « RESTAURER ET VALORISER LA NATURE EN VILLE »

Date : 26 septembre 2019

Lieu : L'institut Paris Region - 15, rue Falguière 75015 Paris

TARIFS DE LA SESSION PAR JOUR ET PAR ÉLU*		
	Collectivités au-dessus de 50 000 habitants	690 € HT
	Collectivités entre 50 000 et 10 000 habitants	490 € HT
	Collectivités en-dessous de 10 000 habitants	290 € HT

*\*Cochez la case correspondante*

Date et signature du candidat à la formation :
--

TSVP

**COMPLÉTEZ CI-DESSOUS LA PARTIE A OU B SELON LE TYPE DE PRISE EN CHARGE**

\_\_\_\_\_

Agrément du Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus  
attribué à L'Institut Paris Region le 4 juin 2018.



**A) PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ**

**À compléter par la collectivité**

Accord pour la participation de : M.....

A la journée de formation organisée le 26 septembre 2019 à L'Institut Paris Region

Sur le thème de :

«RESTAURER ET VALORISER LA NATURE EN VILLE »

Qui sera facturée (somme en toutes lettres) : .....

Paiement à envoyer à : L'Institut Paris Region – 15, rue Falguière 75015 Paris

- chèque (à l'ordre de L'Institut Paris Region)
- mandat administratif (bon de commande à L'Institut Paris Region, numéro.....)

Date, signature et cachet de la collectivité :

**B) PRISE EN CHARGE PAR LE DIF ÉLUS (Caisse de Dépôt et Consignations)**

Tous les élus peuvent solliciter le financement d'une formation auprès du DIF-Élus. Pour cela, vous devez envoyer votre demande de financement (document joint) à la Caisse des Dépôts et Consignations au moins 2 mois avant le début de la formation.

Démarche à suivre :

1. Demander un devis auprès de L'Institut Paris Region
2. Contacter la Caisse des Dépôts et Consignations – Mission DIF-Élus, tél. 02.41.05.20.60, mél : [dif-elus@caissedesdepots.fr](mailto:dif-elus@caissedesdepots.fr)  
Caisse des Dépôts et Consignations  
Direction des retraites et de la solidarité  
Mission DIF-Élus - PAS 401  
24, rue Louis Gain  
49939 Angers Cedex 09
3. Transmettre votre demande de financements à la Mission DIF-Élus comportant : le devis, le formulaire de demande de financement, une copie de votre pièce d'identité, un RIB.
4. La réponse du CDC est directement envoyée à l' élu (délai instruction du dossier 2 mois)
5. Informer L'Institut Paris Region de la réponse du CDC et lui envoyer signée la convention tripartite transmise par la CDC.